

DEPARTEMENT DU RHONE
COMMUNE DE BOURG-DE-THIZY
COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 27 Octobre 2011

➤ **DERNIERE SEANCE du 22 SEPTEMBRE 2011** : le compte rendu est adopté à l'unanimité

ORDRE DU JOUR :

1 / Décision Modificative au Budget principal 2011

M. Daniel LARGENT, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, expose qu'en cette fin d'année, il convient d'ajuster certains articles du Budget Général 2011, et de procéder aux ajustements de crédits suivants :

Fonctionnement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 48 489,00 €

- Dépenses :
 - Diminution de crédits de 4 500,00 €
 - Augmentation de crédits 52 989,00 €
- Recettes :
 - Diminution de crédits de 35 000,00 €
 - Augmentation de crédits de 83 489,00 €

Investissement :

Les dépenses et les recettes s'équilibrent à 60 489,00 €

- Dépenses :
 - Diminution de crédits de 30 211,00 €
 - Augmentation de crédits 90 700,00 €
- Recettes :
 - Diminution de crédits de 00,0 €
 - Augmentation de crédits de 60 489,00 €

Soit une augmentation générale des dépenses et des recettes de 108 978,00 €.

Cette décision modificative a été examinée dans le détail par la Commission des Finances le 25 Octobre 2011 qui a émis un avis favorable à l'ensemble des propositions.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE ce projet de décision modificative au Budget Général,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer toute pièce relative à ce dossier**

2 / DELEGATIONS AU MAIRE au titre de l'article L.2122-22 du CGCT: Compte-rendu des décisions prises

M. Daniel LARGENT, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, rappelle que par délibération du 20 mars 2008, l'assemblée délibérante a délégué au Maire certaines de ses compétences au titre de l'article L 2122-22 et suivants du Code général des Collectivités Territoriales afin de faciliter le fonctionnement du service public communal.

En application de cette délégation, Monsieur le Maire a pris la décision suivante :

Le 21 Septembre 2011, décision prise pour un montant de 1 000 €, afin de financer l'acquisition de chaises pour la Salle des Adjointes et de chaises roulantes pour le Secrétariat.

Les crédits ont été affectés comme suit :

- C/ 020 : Dépenses imprévues d'investissement : - 1 000 €
- C/ 2184-166: Mobilier mairie : +1000 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, PREND ACTE de ces décisions

3 / TAXE D'AMENAGEMENT

M. Daniel LARGENT, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, expose que la réforme adoptée dans le cadre de la loi de finances rectificative pour 2010 (art.L331-1 et s. du code de l'urbanisme) prévoit la mise en place d'une nouvelle Taxe d'Aménagement de 1% instituée de plein droit dans les Communes dotées d'un PLU ou d'un POS, ou par délibération dans les autres communes.

Les collectivités peuvent fixer un taux différent par délibération prise avant le 30 novembre 2011.



Cette taxe :

- sera applicable pour les demandes d'autorisation ou de déclarations déposées à compter du 1^{er} mars 2012 ;
- est créée pour financer les équipements publics de la commune ;
- vient se substituer aux différentes taxes et participations d'urbanisme existantes : TLE (Taxe locale d'équipement), TDCAUE (Taxe départementale pour le financement des conseils d'architecture), TDENS (Taxe départementale sur les Espaces Naturels Sensibles pour le financement des conseils d'architecture), PAE (Programme d'aménagement d'ensemble),

Elle est aussi destinée à remplacer, au 1^{er} janvier 2015, les participations telles que, notamment, la participation pour voirie et réseaux (PVR), la participation pour raccordement à l'égout (PRE).

- est constituée d'une part communale (de 1 à 5%, voir supérieure sous certaines conditions) et d'une part départementale (de 0 à 2.5%). La Commune ayant un Plan Local d'Urbanisme approuvé, la TA s'applique de plein droit au taux de 1%. La Commune peut toutefois fixer librement un autre taux et un certain nombre d'exonérations. Elle peut également fixer un taux uniforme ou par secteur.

Le montant de cette taxe est reversé mensuellement aux collectivités moins 3% de frais de gestion et sera affecté à l'investissement.

Afin de pouvoir prendre une décision après meilleure réflexion, **il est proposé de remettre cette question à l'ordre du jour de la prochaine séance du Conseil Municipal. Le Conseil approuve à l'unanimité.**

4 / TARIFS COMMUNAUX 2012-2013

M. Daniel LARGENT, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, expose que lors de la Commission des Finances du 25 octobre 2011, il a été proposé de maintenir pour 2012 certains tarifs communaux 2011, d'en actualiser d'autres de 1%, et enfin de fixer les tarifs de location de salles 2013, suivant le tableau présenté en annexe au rapport :

<u>OBJET</u>	<u>Tarifs 2011 en Euros</u>	Propositions Tarifs 2012
Tarifs Bibliothèque	<p>Photocopies -Gratuité pour les 4 premières photocopies</p> <ul style="list-style-type: none"> - 0,25 € pour A4 - 0.40 € pour recto-verso A4 - 0.40 € A3 - 0.75 € recto-verso A3 <p>Droits d'inscription à la Bibliothèque</p> <ul style="list-style-type: none"> 0 à 12 ans gratuité 12 à 18 ans 3.20 € / an adultes 6.00 € / an carte famille 12.50 € / an réédition d'une carte perdue ou volée 1.50 € 	<ul style="list-style-type: none"> 0.25 € 0.40 € 0.40 € 0.75 € gratuité 3.20 € 6.00 € 12.50 € 1.50 €
Tarifs Photocopies Secrétariat Mairie	<ul style="list-style-type: none"> - 0,25 € pour A4 - 0.40 € pour recto-verso A4 - 0.40 € A3 - 0.75 € recto-verso A3 	<ul style="list-style-type: none"> 0.25 € 0.40 € 0.40 € 0.75 €
Tarifs location de matériel	<ul style="list-style-type: none"> 0.65 € / chaise 1.40 €/ table 2.60 € / barrière 52.00 € / Podium 80.00 € caution pour chaises et tables 80.00 € caution pour Barrières 250.00 € caution pour Podium 	<ul style="list-style-type: none"> 0.70 € 1.50 € 3.00 € 52.00 € 80.00 € 80.00 € 250.00 €
Tarifs Espaces Verts	<p>Prise en charge par la commune des espaces verts des résidences Gouttard, La Croisette et Moncorgé</p> <ul style="list-style-type: none"> Logement type 1 12.50 € Logement type 2 21.00 € Logement type 3 23.00 € Logement type 4 28.00 € Logement type 5 31.00 € 	<ul style="list-style-type: none"> 13.00 € 22.00 € 25.00 € 30.00 € 33.00 €



TARIFS DE LOCATION DES SALLES 2012 et 2013
(Espace Culturel et Musical et Centre d'Activités Polyvalentes)

Les tarifs 2013 sont proposés avec une augmentation de 1.00 % arrondie à l'€uro le plus proche :

		<u>Tarifs 2011</u>	<u>Tarifs 2012</u>	<u>Tarifs 2013</u>
			+ 1.00%	
<u>Pour la location le week-end et jour férié</u>				
ECM	- Associations (<i>Cf liste 1</i>) et Comité d'Entreprises Bourg-de-Thizy,	390 € locatior et participation au nettoyage (1 ^{ère} réservation gratuite au choix, 106 € pour participation aux frais de nettoyage) 500 € de caution	396 € 108 € 500 €	400 € 109 € 500 €
	- Associations (<i>Cf liste 2</i>), Amicale d'une classe ou autres associations de Bourg-de-Thizy,	390 € de location 500 € de caution	396 € 500 €	400 € 500 €
	- Particuliers et Entreprises de la Commune,	777 € de location 500 € de caution	789 € 500 €	797 € 500 €
	- Particuliers, Entreprises, C.E. et Associations hors commune.	1 162 € de location 500 € de caution	1 179 € 500 €	1 191 € 500 €
CAP <u>Petite Configuration</u>	- Associations (<i>Cf liste 1</i>) et Comité d'Entreprises Bourg-de-Thizy,	254 € locatior et participation au nettoyage (1 ^{ère} réservation gratuite, au choix, 54 € pour participation aux frais de nettoyage) 320 € de caution	258 € 55 € 320 €	261 € 56 € 320 €
	- Associations (<i>Cf liste 2</i>), Amicale d'une classe ou autres associations de Bourg-de-Thizy,	254 € de location 320 € de caution	258 € 320 €	261 € 320 €
	- Particuliers et Entreprises de la Commune,	254 € de location 320 € de caution	258 € 320 €	261 € 320 €
	- Particuliers, Entreprises, C.E. et Associations hors commune.	351 € de location 320 € de caution	356 € 320 €	360 € 320 €
CAP <u>Configuration agrandie</u>	- Associations (<i>Cf liste 1</i>) et Comité d'Entreprises Bourg-de-Thizy,	306 € locatior et participation au nettoyage (1 ^{ère} réservation gratuite, au choix, 77 € pour participation aux frais de nettoyage) 320 € de caution	311 € 78 € 320 €	314 € 79 € 320 €
	- Associations (<i>Cf liste 2</i>), Amicale d'une classe ou autres associations de Bourg-de-Thizy,	306 € de location 320 € de caution	311 € 320 €	314 € 320 €
	- Particuliers et Entreprises de la Commune,	510 € de location 320 € de caution	518 € 320 €	523 € 320 €
	- Particuliers, Entreprises, C.E. et Associations hors commune.	765 € de location 320 € de caution	776 € 320 €	784 € 320 €
<u>Pour la location en semaine, du mardi au jeudi</u>				
ECM	- Associations (<i>Cf liste 1</i>) et Comité d'Entreprises Bourg-de-Thizy,	255 € locatior et participation au nettoyage (1 ^{ère} réservation gratuite, au choix, 106 € pour participation aux frais de nettoyage) 500 € de caution	259 € 108 € 500 €	262 € 109 € 500 €
	- Associations (<i>Cf liste 2</i>), Amicale d'une classe ou autres associations de Bourg-de-Thizy,	255 € de location 500 € de caution	259 € 500 €	262 € 500 €
	- Particuliers et Entreprises de la Commune,	397 € de location 500 € de caution	403 € 500 €	407 € 500 €
	- Particuliers, Entreprises, C.E. et Associations hors commune.	593 € de location 500 € de caution	602 € 500 €	608 € 500 €
CAP <u>Petite Configuration</u>	- Associations (<i>Cf liste 1</i>) et Comité d'Entreprises Bourg-de-Thizy,	106 € locatior et participation au nettoyage (1 ^{ère} réservation gratuite, au choix, 54 € pour participation aux frais de nettoyage) 320 € de caution	108 € 55 € 320 €	109 € 56 € 320 €
	- Associations (<i>Cf liste 2</i>), Amicale d'une classe ou autres associations de Bourg-de-Thizy,	106 € de location 320 € de caution	108 € 320 €	109 € 320 €
	- Particuliers et Entreprises de la Commune,	106 € de location 320 € de caution	108 € 320 €	109 € 320 €
	- Particuliers, Entreprises, C.E. et Associations hors commune.	161 € de location 320 € de caution	163 € 320 €	165 € 320 €
CAP <u>Configuration agrandie</u>	- Associations (<i>Cf liste 1</i>) et Comité d'Entreprises Bourg-de-Thizy,	153 € locatior et participation au nettoyage (1 ^{ère} réservation gratuite, au choix, 77 € pour participation aux frais de nettoyage) 320 € de caution	155 € 78 € 320 €	157 € 79 € 320 €
	- Associations (<i>Cf liste 2</i>), Amicale d'une classe ou autres associations de Bourg-de-Thizy,	153 € de location 320 € de caution	155 € 320 €	157 € 320 €
	- Particuliers et Entreprises de la Commune,	204 € de location 320 € de caution	207 € 320 €	209 € 320 €
	- Particuliers, Entreprises, C.E. et Associations hors commune.	255 € de location 320 € de caution	259 € 320 €	262 € 320 €



Les listes 1 et 2 sont les suivantes :

LISTE 1	ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES D'UNE 1ERE GRATUITE (SALLE ECM / CAP)
ADAPEI DU Rhône	(Soit FOYER JODARD ou IME PERCE NEIGE ou CAT BELLEVUE ou RES LES MADELEINES ou SAVS (service et aide à la vie sociale)...))
	AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DE THIZY
	AMICALE PERSONNEL HOPITAL INTERCOMMUNAL BOURG-DE-THIZY-THIZY-COURS-LA-VILLE
	AMIS DE LOURDES
	ASS. DES PARENTS D'ELEVES ECOLES PRIVEES
	ASS. DES PARENTS D'ELEVES ECOLES PUBLIQUES
	ASSOCIATION EDUCATION POPULAIRE (Groupe Scolaire Sainte Thérèse)
	ASTBT BASKET
	BOULE RONZYNOISE
	BRAVO
	CHORALE ALLEGRIA "A Cœur Joie"
	COLLEGE LA PLATIERE THIZY
	COLLEGE PRIVEE SAINTE THERESE
	COMITE D'ANIMATION DU CENTRE SOCIAL DE THIZY
	COMITE DE FOIRE DE BOURG-DE-THIZY
	COMITE DE JUMELAGE
	COMITE DES FETES DU GRAND CREUX
	COMITE INTERCLASSES (Organisateur de la Fête des Classes de l'année en cours)
	COMITE INTERCLASSES (Organisateur de la Fête des Classes de l'année suivante)
	COMITE SOCIAL DU PERSONNEL
	CROIX ROUGE (Secteur Amplepuis, Thizy, Bourg-de-Thizy)
	CYCLO-CLUB THIZY/BOURG-DE-THIZY
	ECOLE DE MUSIQUE ET DE DANSE (THIZY)
	ENFANTS DE LA TRAMBOUZE
	ETOILES ET JEUNES ETOILES
	FANFARE BEURRY'S MUSIC
	FNACA
	FOYER DES ANCIENS
	FOYER SOCIO-EDUCATIF COLLEGE LA PLATIERE
	FOYER SOCIO-EDUCATIF LYCEE FRANCOIS MANSARD
	MEDIA TICS
	PECHEURS A LA LIGNE THIZY-BOURG-DE-THIZY-ST VICTOR
	PETANQUE CLUB
	PETIT CHŒUR THIZY
	RHINS ET DANUBE
	RHINS TRAMBOUZE FOOT
	SERVICE DES PERSONNES AGEES (Aide à domicile)
	SOCIETE DE CHASSE "La Paysanne"
	SOCIETE MYCOLOGIQUE
	SOU DES ECOLES LAIQUES (SOCIETE D'ENCOURAGEMENT ECOLE PUBLIQUE DE B-DE-T)
	SOUVENIR Français
	SYMPHONIE DE THIZY
	TCTBT (Tennis Club Thizy Bourg-de-Thizy)
	UNION NATIONALE RETRAITES ET PERONNES AGEES
LISTE 2	ASSOCIATIONS BENEFICIAIRES TARIF "AUTRES ASS. DE BOURG-DE-THIZY
	LIONS CLUB MONTS BEAUJOLAIS
	RADIO VAL DE REINS

Autres Tarifs 2012

■ <u>Stationnement des camions boutiques (outillage, matelas...etc.)</u>		
	2011	2012
<u>Droit de place</u>	130.00 €	132.00 €
■ <u>Stationnement des cirques</u>		
	2011	2012
<u>Droit de place</u>	500.00 €	500.00 €
■ <u>Tarifs des concessions et redevances funéraires</u>		
	2011	2012
<u>Concession au cimetière</u>		
30 ans, pour 2m ²	266.00 €	269.00 €
15 ans, pour 2 m ²	133.00 €	134.00 €
<u>Concession pour tombe cinéraire (60x60)</u>		
30 ans,	266.00 €	269.00 €
15 ans,	133.00 €	134.00 €



<u>Columbarium (pour 4 urnes)</u>	2011	2012
30 ans,	356.00 €	360.00 €
15 ans,	178.00 €	180.00 €
Redevances :		
Inhumation ou dépôt d'urne cinéraire ou dispersion des cendres	34.00 €	3400 €
Vacation de police	25.00 €	25.00 €
Caveau communal		
Ouverture	31.00 €	31.00 €
Location par jour	1.00 €	1.00 €

-0-0-0-0-0-0-

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE ces différentes propositions de tarifs communaux pour les années 2012-2013,**
- **AUTORISE M. le Maire à signer toute pièce relative à ces tarifs**

5 / CONTRAT PLURIANNUEL 2009 – 2012 : MOBILISATION DE SUBVENTIONS

M. Daniel LARGENT, 1^{er} Adjoint délégué aux Finances, rapporteur, rappelle que dans le cadre du contrat pluriannuel 2009-2012, passé entre le Département du Rhône et la Commune de Bourg-de-Thizy, approuvé par délibération du 26 mars 2009, modifié par avenants n° 1 et n°2, la Commune bénéficie de subventions pour la réalisation d'opérations d'investissement.

Les Services du Conseil Général nous ont fait part de la modification des taux de subvention 2011, qui passent :

- de 45 % à 55 % pour les opérations prioritaires
- de 20 % à 35 % pour les autres opérations

Cette décision du Conseil Général ne remettait pas en cause le montant global de subvention de notre Contrat Pluriannuel, mais a entraîné une modification de l'enveloppe de travaux prévus et le rajout d'une année supplémentaire afin de ne pas diminuer le volume de notre enveloppe de subventions.

Toutefois, cette modification a nécessité la signature d'un nouvel avenant à notre contrat.

A cette occasion nous avons proposé une modification de notre contrat Pluriannuel pour tenir compte de l'évolution de certaines de nos opérations d'investissement.

Le nouveau canevas de notre Contrat Pluriannuel, tenant compte à la fois des changements de taux et des modifications proposées, avait été approuvé par délibération du Conseil du 7 Juillet 2011.

Cet avenant validé par le Président du Conseil Général, M. Michel MERCIER, a été approuvé en Commission Permanente du 30 Septembre 2011

En outre, avant cette modification, certaines subventions avaient déjà été mobilisées au titre de 2011, et les arrêtés pris par le Conseil Général avec les anciens taux. Ces arrêtés, notifiés avant la mise en place de l'avenant n° 3, doivent être modifiés pour tenir compte des ajustements apportés. Il convient donc de solliciter des arrêtés modificatifs.

Il en est ainsi pour les opérations n° 1, 7, 9, 10, 12.

Par ailleurs, il convient également de mobiliser les subventions 2011 des opérations n° 14 et 15.

Le Conseil Municipal à l'unanimité :

- **SOLLICITE les arrêtés modificatifs des subventions 2011 déjà notifiées pour les opérations n° 1, 7, 9, 10, 12**
- **MOBILISE les subventions prévues au titre de l'année 2011, relatives aux opérations n° 14 et 15**
- **SOLLICITE l'autorisation de démarrage anticipé des opérations**
- **AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ces opérations et lui donner tous pouvoirs à cet effet.**

6 / RAPPORT ANNUEL 2010 SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT

M. Jean-Claude CHOLLET, Adjoint délégué à la Voirie, expose que le rapport annuel 2010 sur l'exploitation du service Assainissement dressé par la « Communauté de Communes du Pays d'Amplepuis-Thizy » nous a été communiqué comme chaque année.

Conformément à la réglementation, ce rapport doit faire l'objet d'une communication en Conseil Municipal

Le Conseil PREND ACTE de la communication de ce rapport et de la mise à disposition de ce dossier au secrétariat de la Mairie.



M. Jean DESSEIGNÉS, Maire, donne lecture de la liste des travaux d'assainissement réalisés et programmés sur Bourg-de-Thizy.

7 / PRODUITS DES AMENDES DE POLICE :

M. Jean DESSEIGNÉS, Maire, informe que suite au dossier de demande de subvention présenté pour les travaux d'aménagement de la portion de rue St-Pierre, le Conseil Général nous attribue une subvention de 8003 €.

Dans son courriel du 26 octobre 2011 reçu ce jour, M. le Préfet du Rhône nous confirme l'attribution de cette subvention et demande à la Commune une nouvelle délibération du Conseil Municipal mentionnant de façon expresse :

- l'engagement de la Commune de faire réaliser les travaux prévus
- l'acceptation de cette subvention

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **S'ENGAGE à réaliser ces travaux de sécurisation de la rue St-Pierre tels que présentés dans le dossier de demande de subvention**
- **ACCEPTE cette subvention**
- **AUTORISE le Maire à signer tous les documents relatifs à ces opérations et lui donner tous pouvoirs à cet effet.**

INFORMATIONS DIVERSES :

Le Conseil est informé des points suivants :

- **Déclaration d'Intention d'aliéner reçues en Mairie depuis la dernière séance :** pour lesquelles la commune n'entend pas faire valoir son droit de préemption
- **Calendrier des prochaines manifestations :** remis à chaque membre de l'assemblée
- **Dates des prochaines réunions du Conseil Municipal :**

Jeudi 17/11/11 à 20 h

Jeudi 15/12/11 à 19 h

- **Collecte des DASRI 2011 :**

La prochaine collecte des déchets de soins (DASRI) à Bourg-de-Thizy est prévue le 21/12/11 de 8 h à 10 h dans le local sous la poste

- **Attribution des logements OPAC de l'Ilot Darcy :**

Lors de notre entrevue avec le Directeur de l'Agence OPAC de Thizy, le 6 octobre dernier, nous avons été informés des dossiers de candidature aux logements de l'Ilot Darcy.

Huit demandes seront ainsi examinées par la Commission d'Attribution de l'OPAC dans la 1^{ère} quinzaine de novembre :

- **Ouverture du Café Chavanon début Novembre :**

Monsieur le Maire informe que le Café Chavanon a été repris par la fille des anciens propriétaires.

Rapport des Adjointes :

- **M. HERRADA**, Adjoint à l'Animation et à la Vie Associative :

- rend compte du bon déroulement de la Foire d'Automne et adresse des remerciements aux bénévoles et à la Municipalité pour l'aide apportée à l'organisation
- informe des préparatifs du 3^{ème} Marché de Noël et annonce la tenue d'une prochaine réunion de la commission le 7 novembre 2011 prochain à 20 h.

- **Mme CHAUMETTE**, Adjointe aux Affaires Sociales rend compte :

- de la réunion de la Passerelle du 4 octobre dernier, dont il ressort :
 - une meilleure année 2010 par rapport à 2009 – l'Agence Energie Emploi de Belleville n'est cependant pas performante
 - concernant l'Epicerie Sociale annonce la prochaine réunion prévue le 14/11 à Thizy pour la création de la nouvelle association porteuse et la modification des conditions d'embauche du personnel.
- du projet d'animation proposée par M. PLANCHE pour l'organisation d'un Thé Dansant
Mme SROKA soulève le problème de la location des Salles à titre payant et déplore la mise à disposition gratuite envisagée pour cette animation
- du renouvellement du Bureau du Centre Social et de la vacance du poste de secrétaire
- de l'acquisition d'un nouveau minibus financé par la sponsorship
- du bilan de la semaine bleue organisée à Marnand par la MDR de Thizy



- **M. CHOLLET**, Adjoint aux Travaux et à la Voirie, rend compte :
- de l'avancement des travaux au Centre d'Activités Polyvalent
 - de l'organisation des astreintes de déneigement pour le service voirie
 - de la mise en place du tri sélectif dans les écoles
- **M. LARGENT**, 1^{er} Adjoint, suivantes :
- rend compte de la réunion avec la CAF pour la préparation du prochain Contrat Enfance Jeunesse 2012 pour lequel un diagnostic doit être réalisé et une politique d'animation jeunesse doit être définie. Il précise que la CAF Villefranche deviendra CAF du Rhône à compter de juillet 2011
 - annonce la prochaine Assemblée Générale de la future association porteuse de l'Epicierie Sociale
 - Présente les préconisations des groupes de travail constitués pour le projet de Commune Nouvelle
- **M. BERTHOUX**, Adjoint à la Sécurité et Prévention, rend compte des points suivants :
- au titre des Affaires scolaires :
- la dernière réunion du Conseil d'Administration du Collège la Platière avec : le bilan de rentrée et des effectifs en hausse, l'organisation de voyages scolaires, la mise en place de sanctions.
 - la remise des dictionnaires aux 80 élèves de CM2 du public et du privé – les élèves ont été ravis
 - le Conseil d'Ecole Primaire du 17/10 au cours duquel ont été évoqués la garderie, la cantine et l'étude, les crédits scolaires, le projet d'école (sur les thèmes de la lecture, la musique, la citoyenneté), le manque de participation des parents, des demandes matérielles (Réfection des peintures du préau et des tableaux)
 - le Conseil d'Apprentis au Lycée pour l'installation des nouveaux élèves, et le bilan des travaux réalisés par les apprentis de l'année écoulée
- au titre de la Sécurité/Prévention :
- le projet de convention avec la SDEI-Lyonnaise de Eaux pour le contrôle et l'entretien des poteaux d'incendie
 - les courriers adressés à certains propriétaires de chiens pour les nuisances sonores générées par leurs animaux
 - la remise en état des jeux d'enfants à l'Ecole Maternelle et au Square du Grand Creux ainsi que le City Stade
 - le nettoyage des Tags sur le mur de l'Eglise prévu prochainement
 - l'entrevue le 21 octobre dernier avec le Lieutenant Treyzières, Commandant de la COB, portant sur le bilan des enquêtes en cours, des résultats obtenus avec des arrestations et condamnations, pour les vols, l'action engagée en direction des jeunes, mieux ciblés pour les vols de 2 roues, en ne laissant aucune place à l'improvisation, le travail de la Gendarmerie s'opérant en coopération avec le Policier Municipal. La Gendarmerie encourage la Municipalité pour la mise en place de système de vidéosurveillance et Dans un souci de cohérence, il faut souhaite que chaque citoyen à n'hésite pas à témoigner.
 - L'action du Policier Municipal qui a porté récemment sur les véhicules ventouses, avec l'enlèvement de trois véhicules en fourrière, le déplacement de véhicules ainsi qu'un scooter, la réalisation de contrôles de vitesse et la sécurisation des sorties des écoles. A noter une recrudescence du non-respect des sens interdits et de rodéos par des jeunes.
- au titre des Affaires funéraires :
- Le Cimetière était en très bon état pour la Toussaint. Des remerciements doivent être adressés au Personnel Communal pour l'excellent travail accompli. A signaler que des lapins nichent dans le cimetière.
- **Mme LEPETITGALAND**, Adjointe à la Culture informe
- du succès rencontré par l'exposition des Croqueurs de Pommes organisée à la Bibliothèque Municipale
 - de la rencontre organisée par la Région Rhône Alpes sur les journaux internes
 - de la préparation du Bulletin Municipal 2012
 - de la réunion tenue à Cublize entre les responsables des Bibliothèques Municipales et la Médiathèque Départementale sur le thème de la BD

PAROLE AUX CONSEILLERS :

Commune Nouvelle :

Le point est fait sur les réunions des différents Groupes de Travail, une réunion de synthèse étant prévue le 04 novembre prochain à 20 h en Mairie de Bourg-de-Thizy entre les Maires et Adjointes des cinq Communes concernées.

M. DEZAYE : signale un problème de ruissellement d'eau de pluie sur le chemin vers la propriété de M. VALORGE

M. FABRE : signale le mauvais état de la Place du Grand Creux et demande si un projet de requalification de cette place publique ne peut être envisagé.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 30.

Fait à Bourg de Thizy, le 04 novembre 2011.

Le Maire,

Jean DESSEIGNÉS

